

GSM  
SECTEUR LANGUEDOC

---

Plan de surveillance des émissions de  
poussières

Carrière de Bagard (30)

---

**Référence document** : 181105.plan surveillance poussières bagard

**Synthèse des révisions** :

Révision	Nature de la révision et chapitres concernés	Rédacteur(s)	Date d'application
0	Création du document	Gagliano Gaëlle	05/11/2018
1			
2			
3			

## Table des matières

1. OBJET DU PLAN DE SURVEILLANCE.....	3
2. IDENTIFICATION DES SOURCES D’EMISSION .....	3
3. CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DU SITE .....	4
4. METHODE DE MESURE.....	5
5. CHOIX ET LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE .....	6
6. BILAN ANNUEL .....	7

## 1. OBJET DU PLAN DE SURVEILLANCE

La société GSM exploite dans sa carrière de Bagard un gisement de roche calcaire du Jurassique.

Elle bénéficie des autorisations administratives suivantes :

- ✓ AP n° 95.005 du 17/02/1995 autorisant les installations de traitement ;
- ✓ AP n° 2013–53 du 15/10/2013 autorisant l’augmentation de la zone d’extraction de la carrière – échéance au 18 octobre 2024.

L’emprise d’autorisation de la carrière représente une superficie totale de 21 ha. La zone d’extraction a été agrandie de 2,6 ha en 2013, portant sa surface à 14,8 ha.

La production maximale autorisée est de 500 000 tonnes/an.

D’après l’article 19.5 de l’arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières, les exploitants de carrières, à l’exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes établissement un plan de surveillance des émissions de poussières. La carrière de Bagard est donc concernée.

Le présent document constitue le plan de surveillance des émissions de poussières de la carrière de Bagard. Il a été réalisé avec l’appui technique de l’association ATMO Occitanie, avec qui la société GSM a signé une convention pour le suivi des émissions de poussières de ses carrières situées en région Occitanie.

## 2. IDENTIFICATION DES SOURCES D’EMISSION

Les sources d’émissions générées par l’exploitation sont essentiellement :

- l’installation de traitement de matériaux (criblage et concassage) ;
- la reprise du matériau et le transport du tout-venant (pelle et tombereau) ;
- le roulage des camions clients ;
- le déstockage et le chargement camions clients ;
- l’extraction du matériau (foreuse et tirs de mines) ;
- l’effet du vent sur les stocks (matériaux fins).

Les sources d’émission ne sont pas exhaustives et sont classées par ordre d’importance.

Ce sont des sources de poussières diffuses. Il n’y a pas de rejet canalisé sur le site.

### 3. CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DU SITE

La carrière est située au niveau d'un massif calcaire qui domine la plaine du Gardon d'Anduze au sud. La plaine est située à l'altitude 180 m NGF. Le massif domine à 438 m NGF. La plateforme des installations de traitement occupe un replat au droit du vallon du Carriol, à l'altitude 225 m NGF. La zone d'extraction s'étage entre les cotes 272 à 376 m NGF, avec une cote de fond limitée à 220 m NGF.



**Localisation de la carrière (fond IGN)**

La commune de Bagard n'est pas couverte par un plan de protection de l'atmosphère. Dans ce cas, conformément à l'article 19.8, la mise en œuvre d'une station météorologique peut être remplacée par l'abonnement à des données corrigées issues de la station météo la plus représentative exploitée par un fournisseur de services météorologiques.

Le suivi météorologique est réalisé par l'association ATMO Occitanie :

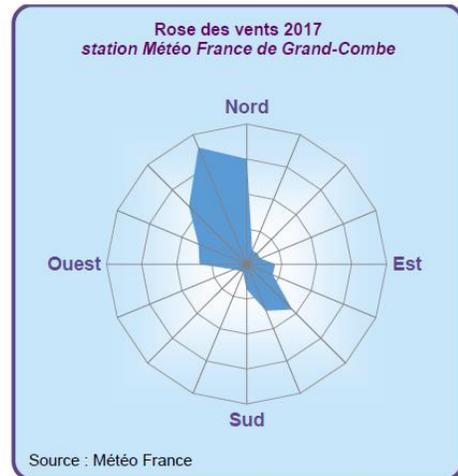
- pour les précipitations : à partir des données de la station Météo France de Générargues,
- pour les vents : à partir des données de la station Météo France de la Grand-Combe.

La commune de Bagard est soumise à un climat méditerranéen. Celui-ci se caractérise par des précipitations brutales et inégalement réparties (pluies torrentielles fortes, appelées « épisodes

cévenols »). Les pluies les plus importantes ont lieu en automne, aux mois de septembre et d’octobre. L’ensoleillement et la ventosité sont forts et les températures estivales sont élevées.

Le vent dominant dans toute la région est le Mistral, de direction Nord/Nord-ouest. Il s’agit d’un vent froid et présentant souvent de violentes rafales.

L’autre vent est le Marin, de direction sud-est, vent doux et humide.



#### 4. METHODE DE MESURE

Le suivi des retombées de poussières sédimentables autour de la carrière de Bagard était réalisé par AIRLR / ATMO Occitanie depuis 2015 par plaquettes de dépôts (réseau de 8 plaquettes).

Conformément à l’article 19.7, la méthode de suivi par plaquettes de dépôts est remplacée à partir de 2018 par des jauges de retombées, selon la norme NF X 43-014 (2017).

**Plaquette de dépôts**  
Norme NFX 43-007  
*mesures mensuelles permanentes*  
⇒ 12 campagnes de mesures par an



Les plaquettes qui étaient jusqu’à présent utilisées pour la mesure des poussières sédimentables sont remplacées par des jauges de 10 L maintenus par un trépied.

**Jauge**  
Norme NFX 43-014  
*1 mesure de 30 jours tous les trimestres*  
⇒ 4 campagnes de mesures par an



Les mesures des retombées atmosphériques totales portent sur la somme des fractions solubles et insolubles. Elles sont exprimées en mg/m<sup>2</sup>/jour.

## 5. CHOIX ET LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE

D'après l'article 19.6, le plan de surveillance comprend :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (a) ;
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situés à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (b) ;
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (c).

La localisation des stations de mesure a été définie en concertation avec ATMO Occitanie. Elles sont au nombre de 6, présentées dans le tableau suivant et localisées sur la carte en fin de document.

	Type de site	Explication	Sites de mesures
Arrêté ministériel du 30 septembre 2016	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière	BAG 1
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situés à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants	Proximité des 1 <sup>ères</sup> habitations sous le Mistral de la carrière : BAG 2, BAG 5 et BAG 6
	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants	Sous le Mistral de la carrière : BAG 3 et BAG 4

**L'objectif à atteindre est de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour** en moyenne annuelle glissante pour chacune des jauges installées en point de type (b) du plan de surveillance.

Les campagnes de mesure durent trente jours et sont réalisées tous les trois mois.

Si, à l'issue de huit campagnes consécutives, les résultats sont inférieurs à l'objectif prévu, la fréquence trimestrielle deviendra semestrielle.

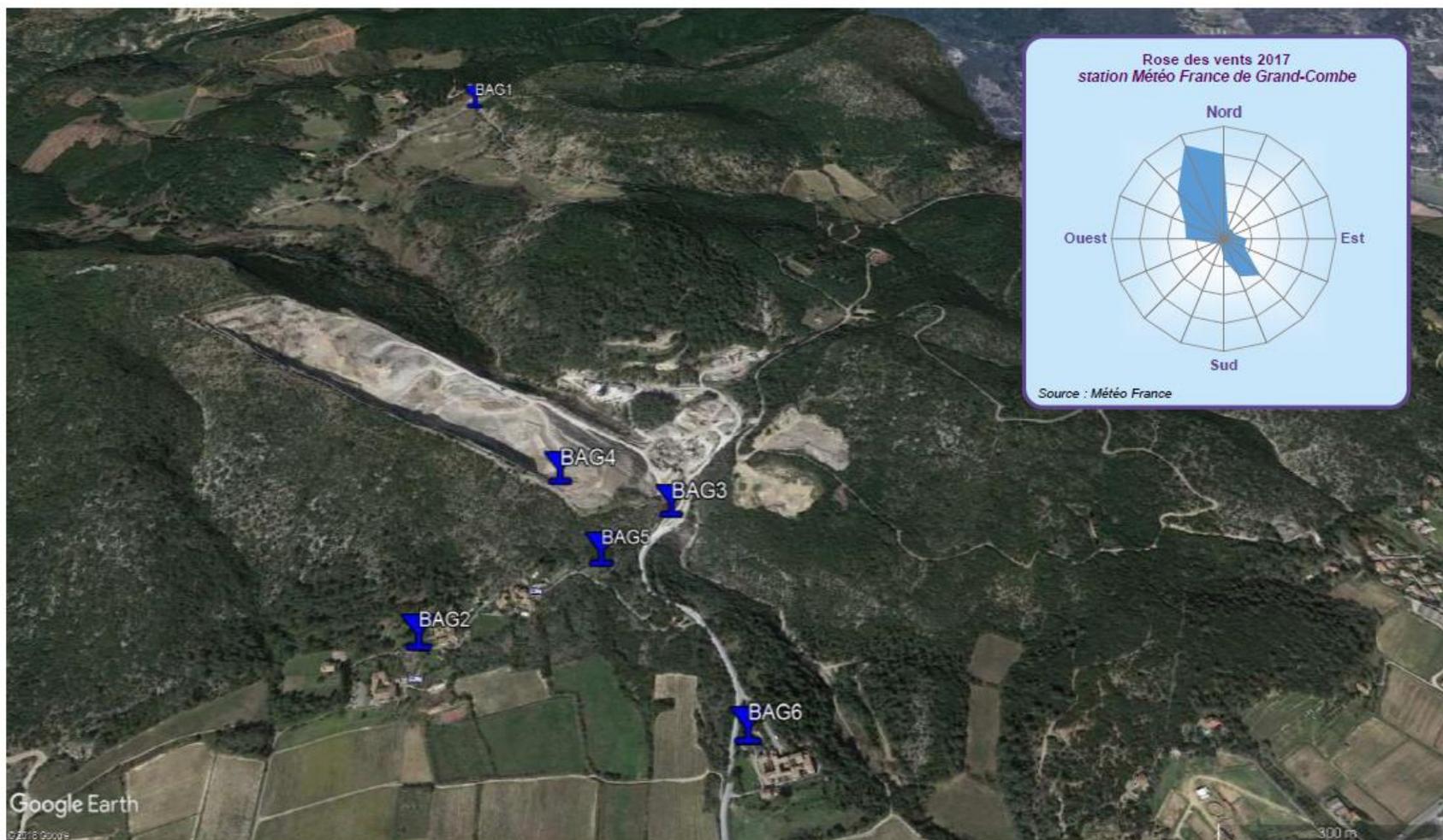
Par la suite, si un résultat excède cette valeur et sauf situation exceptionnelle qui sera explicitée dans le bilan annuel, la fréquence redeviendra trimestrielle pendant huit campagnes consécutives, à l'issue desquelles elle pourra être revue dans les mêmes conditions.

## **6. BILAN ANNUEL**

Conformément à l'article 19.9, un bilan des mesures est réalisé chaque année.

Ce bilan annuel reprend les valeurs mesurées. Elles sont commentées sur la base de l'historique des données, des valeurs limites, des valeurs de l'emplacement témoin, des conditions météorologiques et de l'activité et de l'évolution de l'installation. Il est transmis à l'inspection des installations classées au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

En cas de dépassement de l'objectif prévu, et sauf situation exceptionnelle qui sera alors expliquée dans le bilan annuel, l'exploitant informe l'inspection des installations classées et met en œuvre rapidement des mesures correctives.



Localisation des stations de mesure